

Nous avons proposé aussi la convocation immédiate d'une conférence sur le chômage aux deux niveaux supérieurs de gouvernement. On nous a dit que ce problème ne pouvait être résolu que par la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux. C'est là une proposition qui a été faite en 1955 par les honorables vis-à-vis. Ils ont prié le premier ministre de l'époque d'étudier la question du chômage avec les provinces. Soit dit en passant, cela s'est fait, et c'est à cette conférence que le programme d'assistance publique a été étudié et finalement adopté, pour être ensuite présenté à la Chambre. Cette proposition a été formulée par nos honorables vis-à-vis, y compris le ministre du Travail, le ministre du Commerce, et le ministre des Affaires des anciens combattants, pour qui j'ai la plus haute estime, comme j'en ai, évidemment, pour tous nos ministres, pris individuellement.

Je prie instamment le gouvernement de convoquer une conférence avec les provinces. Cela s'est déjà fait, et je demande au présent gouvernement de le faire de nouveau. Quelle excuse peut-on offrir pour ne pas le faire? Nos honorables amis ne devraient-ils pas, du moins, fournir quelque explication à la Chambre? Le ministre du Travail a dit qu'une conférence avait été convoquée il y a un an et demi. Je ne parle pas de ce qui s'est passé il y a un an et demi. Je parle d'aujourd'hui, alors que nous sommes aux prises avec le plus grave problème de chômage depuis les années 1930-1935. Les membres du gouvernement ne peuvent pas s'asseoir à la "Lord Melbourne" et ne tenir aucun compte de cette demande. C'est une proposition qui leur est faite et c'est à eux d'y répondre.

M. Crouse: Pourrais-je poser une question à l'honorable député? Serait-il en faveur de conférer suffisamment de pouvoirs au gouvernement fédéral pour qu'il puisse exercer une influence sur le rythme de l'activité économique dans tout le pays? Croit-il que nous pouvons légiférer sur la prospérité?

L'hon. M. Martin: Je répondrai à l'honorable député que, selon moi, le présent gouvernement pourrait faire ce que le gouvernement libéral a fait en 1936 lorsque nous avons eu à nous occuper du chômage considérable que nous avait laissé le régime précédent, c'est-à-dire adopter des mesures vigoureuses. J'en parlerai plus tard. (*Exclamations*) Ne nous emportons pas. Nous voulons étudier cette question. Je dis qu'il y a aujourd'hui près de 800,000 personnes en quête de travail, et peu importe ce qui a pu arriver dans le passé, le gouvernement actuel, devant les assurances qu'il a données

au peuple canadien,—sans compter la responsabilité qui incombe de toute façon au gouvernement,—ne peut se soustraire à son devoir et dire: on ne doit pas nous demander ce que d'autres n'ont pu réaliser. Ce n'est pas là ce qui s'appelle faire face aux responsabilités du gouvernement. Le gouvernement actuel doit absolument faire quelques-unes des choses que l'ancien gouvernement faisait, alors que le niveau du chômage n'a jamais atteint les proportions actuelles. Il était de 2.9 p. 100, comparativement à une moyenne de 6.1 p. 100 entre 1946 et 1957. Voilà la situation.

M. Pugh: L'honorable député me permettrait-il une question?

L'hon. M. Martin: Je préférerais poursuivre l'exposé de mon programme en dix points.

M. Pugh: Je lui serais reconnaissant de me laisser poser ma question maintenant. Selon sa déclaration, la proportion de chômage est au plus haut niveau jamais atteint. J'aimerais savoir si l'honorable député tient compte du fait que, depuis 1957, les femmes sont comptées dans la statistique du chômage et que leur nombre se situait, il y a un mois, à 166,000. Sait-il qu'il en est de même des pêcheurs, dont le nombre s'établissait à 18,000? Ces deux chiffres sont-ils compris dans le total de l'honorable député? Ils ne le sont pas dans le total de 1957, dont il vient de parler.

L'hon. M. Martin: Je suis heureux de prendre note de ces renseignements, mais je vous signale, monsieur le président, qu'il ne s'agit pas là d'une question. C'est une intervention.

Une voix: Mais c'en est une excellente!

L'hon. M. Martin: L'honorable député devrait être très prudent dans ses paroles au cours du présent débat, car, comme je lui ai dit l'autre jour, ses paroles deviennent mémorables une fois prononcées. Ce que l'honorable député d'Okanagan-Boundary vient de dire est vrai, mais je ne vois pas ce que cela change. Le ministre du Travail et les organismes compétents du gouvernement nous disent qu'il y a 800,000 personnes, qu'il s'agisse de pêcheurs ou de femmes ou de qui que ce soit, qui sont en quête de travail. Si ce n'est pas là un problème sérieux, je ne vois pas quel argument on pourrait invoquer pour convaincre l'honorable député. Je sais qu'il est sincère et ne voudrait pas minimiser le problème, et qu'il se rend compte que le gouvernement doit faire face au problème. Mais, étant donné ce que l'ancien chef de l'opposition (M. Drew), a dit; ce que l'honorable député de Greenwood, qui m'observe en ce